

vert bleu

Juin 2012

Le journal d'information du SIVOM de la région Mulhousienne

Dossier

Réduisons nos déchets !

page 8

**Mettez-vous
AU VERRE**



Trions mieux ! Trions plus !

...nos pots, bocaux et bouteilles en verre.
Ensemble préservons notre environnement.



Daniel Eckenspieller
Président du SIVOM
de la région Mulhousienne

Nous sommes aujourd'hui 7 milliards de terriens, dont 20 % consomment 80 % des richesses de la Terre. La surconsommation engendre pollution, déséquilibre du climat, déchets en abondance dont nous ne savons plus que faire. Depuis plusieurs années maintenant, les gestes de tri font partie de notre quotidien : papier, cartons, verres, bouteilles et flacons en plastique rejoignent les filières de recyclage pour prétendre à une seconde vie. Cependant 1/4 des déchets que nous produisons est encore jeté à la poubelle ! Si nous continuons à nous "développer" sans réfléchir à la façon dont nous vivons, nous risquons d'épuiser les ressources de la planète, de la polluer de façon irréversible avec toutes les conséquences que cela comporte pour les générations futures. Pourtant, nous pouvons tous agir par des gestes simples, par des achats réfléchis...Le déchet qui coûte et qui pollue le moins est celui qui n'est pas produit : c'est ce que je vous invite à découvrir, entre autres sujets, dans ce nouveau numéro de Vert et Bleu dont le dossier est consacré à la "prévention des déchets" ou "comment réduire la quantité de déchets que nous produisons chaque jour"...

Bonne lecture !

**Le journal d'information du SIVOM
de la région Mulhousienne**

Directeur de la publication :
Régis OCHSENBEIN
Conception-rédaction
Skerzo Marketing et Communication
Photos : Studio Chlorophylle - Serge Nied/
Thinkstock / William Daniels - Lyonnaise des Eaux/
Rhône-Alpes Argent
Impression : Techprint
Dépot légal : 1034

25, avenue Kennedy - BP 2287 - 68068 Mulhouse Cedex
Tél. 03 89 43 21 30
www.sivom-mulhouse.fr • contact@sivom-mulhouse.fr



Sommaire



Déchets

- Nouvelle opération de déstockage de déchets d'amiante p.4**
- Gros plans sur la déchetterie de Sausheim p.5**
- La collecte des vêtements s'étend !..... p.6**
- Les horaires des Déchetteries du SIVOM p.6**
- Ne jetez plus vos radiographies, elles se recyclent !..... p.7**



Dossier

- Réduisons nos déchets p.8**
- Pourquoi réduire la quantité de déchets ? p.9**
- Prévention ou réduction des déchets : de quoi s'agit-il ? p.9**
- Qui peut agir et comment ? p.10**



Assainissement

- Une gestion pragmatique et raisonnée p.12**
- Stop aux lingettes dans les toilettes !.... p.13**
- De la PRE à la PAC p.13**
- Optimisation de l'exploitation des réseaux p.14**
- Travaux d'envergure rue de Mulhouse à Rixheim..... p.15**



Grand jeu

40 places de cinéma à gagner! p16

Collecte spécifique

Nouvelle opération de déstockage de déchets d'amiante



Manipuler les déchets d'amiante nécessite le port d'un équipement de protection individuelle (EPI).

En collaboration avec la ville de Wittenheim, le SIVOM a organisé le 14 avril dernier une opération de récupération des stocks de déchets d'amiante détenus par les particuliers...

Il ne s'agissait pas d'une première, puisqu'une opération pilote du même type avait été proposée en avril 2012 aux habitants de Baldersheim, Battenheim et Sausheim. En avril dernier c'était au tour des habitants de Wittenheim. Seuls les produits non friables étaient acceptés, à savoir : plaques ondulées et planes (faux plafonds, sols), tubes ronds et carrés (conduites

55 personnes ont participé à cette opération qui aura permis de récupérer un total de 21,5 tonnes de matériaux

et canalisations) ainsi que les ardoises. Des déchets que les habitants ont stockés chez eux en quantité limitée. Il ne s'agissait pas de démonter une partie de sa maison pour l'occasion ! Les quantités étaient limitées à 500 kg par foyer, ce qui correspond à environ 18 plaques de 2 m x 1 m de plaques de couverture en fibrociment amianté. La récupération de tout autre type de déchets, de flocage et de

L'amiante, c'est quoi ?

Matière fibreuse constituée de silicate de calcium et magnésium, l'amiante est un matériau aux multiples qualités, telles que l'isolation thermique, l'incombustibilité, une haute résistance à la chaleur et aux produits chimiques, la faible conductivité électrique, l'imputrescibilité, ce qui a notamment justifié son usage massif durant près d'un demi-siècle à partir des années 30. Mais il s'est révélé hautement toxique : les poussières d'amiante qui se dégagent des matériaux sont responsables notamment de divers cancers. Interdit en France depuis 1997 sous toutes ses formes, il reste présent dans de nombreux bâtiments et machines...



calorifugeage par exemple, était exclue. Les habitants de Wittenheim qui souhaitaient participer à cette opération devaient dans un premier temps s'inscrire avant le 31 janvier 2012 auprès du SIVOM ou de leur Mairie via un bulletin qui leur avait été distribué. Il s'agissait de juger l'importance du stock et estimer la logistique à mettre en place. Dans un second temps, les personnes clairement identifiées ont reçu un courrier qui précisait les modalités de retrait des Equipements de Protection Individuelle (EPI), indispensables à la manipulation de ce type de déchets : gants, combinaison et sac spécifique pour emballer le tout après utilisation. De la bâche spéciale leur a également été fournie par le SIVOM pour em-

baller les déchets d'amiante, ainsi qu'un ruban adhésif estampillé "amiante". L'opération a eu lieu au centre de tri du SIVOM, exploité par la société Novergie, à Illzach-Mondenheim. Une zone de dépôt spécifique a été créée ce matin-là pour la société Ferrari de Wittelsheim qui a été missionnée pour la collecte. Au final, 60 personnes ont participé à cette opération qui aura permis de récupérer un total de 21,5 tonnes de matériaux dirigés ensuite vers le centre d'enfouissement de Vaivre et Montoille (Haute-Saône). Une participation financière de 50 € HT a été demandée aux participants à l'opération. Un budget raisonnable compte tenu de l'organisation de cette collecte très "sensible" qui

s'est déroulée sans aucun problème. Une opération très appréciée qui sera reconduite courant juin pour les habitants de Dietwiller, Eschentzwiller, Habsheim et Zimmersheim selon les mêmes modalités. Rixheim est en prévision pour septembre/octobre... ■

Contact

SIVOM de la région Mulhousienne
Séverine Chevalier
Tél : 03 89 43 21 30
Email : s.chevalier@sivom-mulhouse.fr

Collecte sélective

Inauguration de la déchetterie de Sausheim

Les travaux d'extension de la déchetterie de Sausheim ont été inaugurés le 13 avril dernier...

Réalisés en concertation avec la commune de Sausheim, les travaux d'un montant de 180 000 € HT ont permis d'augmenter la capacité de stockage et d'optimiser la qualité du service aux usagers notamment en terme de sécurité. Ainsi, 3 nouveaux quais ont été réalisés en plus d'un emplacement de collecte des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques), une nouvelle signalétique a également été mise en place : elle permet de distinguer les zones réservées aux usagers, de celles prévues pour les camions qui prennent en charge les bennes. De même, des garde-corps ont été installés afin de sécuriser les quais et éviter tout incident lorsque les conteneurs sont enlevés pour être vidangés. De nouveaux équipements qui devraient progressivement être mis en place sur l'ensemble des déchetteries du SIVOM. ■



Inauguration de la déchetterie par Daniel Eckenspieller, Président du SIVOM et Daniel Bux Maire de Sausheim. Présentation des quais supplémentaires, de la nouvelle signalétique et des garde-corps.

Questions/
réponses

Peut-on mettre les flacons de parfum dans le conteneur à verre ?

OUI. Ils sont recyclables de la même façon que les pots, bocaux et bouteilles en verre.



Faut-il ôter les capsules métalliques des bocaux et les bouchons des bouteilles en verre ?

OUI. Il est préférable de les enlever avant de déposer le verre d'emballage dans le conteneur.

Peut-on jeter un miroir ou une vitre brisée dans le conteneur à verre ?

NON. Leur composition ne permettent pas de les recycler avec les pots, bocaux et bouteilles en verre.



La collecte
des vêtements
s'étend !

Une convention vient d'être signée entre Relais EST, Terre des Hommes et le SIVOM.

Désormais 8 nouvelles déchetteries disposent d'une benne à vêtements : Bantzenheim, Brunstatt, Kingersheim, Mulhouse Hasenrain, Mulhouse Bourtzwiller, Illzach, Pfastatt et Riedisheim. Elles viennent compléter le dispositif qui était déjà en place dans les déchetteries de Chalampé, Ottmarsheim, Mulhouse Coteaux, Pulversheim, Rixheim, Sausheim, et Wittenheim.

Pratique

Les horaires des
Déchetteries du SIVOM



BRUNSTATT Rue de la Libération - 03 89 06 46 80	Du lundi au samedi De 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 18h00
SAUSHEIM Rue Verte - 03 89 36 06 44	Du mardi au samedi De 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 18h00
BOURTZWILLER Rue de Bordeaux - 03 89 51 05 22	Du lundi au samedi De 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
RIEDISHEIM Avenue Dolfus - 03 89 64 32 13	Du lundi au vendredi De 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 Le samedi en continu De 9h00 à 18h00
MULHOUSE HASENRAIN Avenue d'Altkirch - 03 89 64 46 90	
MULHOUSE COTEAUX Rue Paul Cézanne - 03 89 59 72 06	
ILLZACH Avenue des Rives de l'III - 03 89 66 58 76	Du mardi au vendredi De 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 18h00 Le samedi en continu de 9h00 à 18h00
PFASTATT Rue de la Liberté - 03 89 50 02 11	Du lundi au vendredi De 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 18h00
RIXHEIM Chemin de Bantzenheim - 03 89 64 46 91	Le samedi en continu De 9h00 à 18h00
WITTENHEIM Rue d'Illzach - 03 89 52 91 22	Horaires d'hiver (du 1^{er} novembre au 31 mars) Du lundi au vendredi De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 Le samedi De 9h00 à 17h00
KINGERSHEIM Rue du Commerce - 03 89 52 91 23	Horaires d'été (du 1^{er} avril au 31 octobre) Du lundi au vendredi De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 Le samedi De 9h00 à 19h00
PULVERSHEIM ZI de l'aire de la Thur - 03 89 48 20 86	
BANTZENHEIM Rue de Battenheim - 03 89 26 18 06	Mercredi de 13h30 à 17h00 Samedi de 8h00 à 11h30
CHALAMPÉ Entrée avenue de la Paix - 03 89 26 04 37	Mercredi de 10h00 à 12h00 Vendredi et samedi de 14h00 à 17h00
OTTMARSHEIM CD 52 - 03 89 26 03 83	Horaires d'hiver (du 30 octobre au 26 mars) Lundi de 14h00 à 17h00 Mercredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 Vendredi de 14h00 à 17h00 Samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 Horaires d'été (du 27 mars au 29 octobre) Lundi de 14h00 à 19h00 Mercredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 Vendredi de 14h00 à 19h00 Samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 19h00

Déchetteries

Ne jetez plus vos radiographies, elles se recyclent !

Les occasions de faire des radios ne sont pas rares. Même si elles doivent être conservées pendant plusieurs années, vient un jour où leurs grilles de lecture sur un plan médical, deviennent obsolètes. Vous pouvez désormais déposer vos vieilles radiographies en déchetteries pour qu'elles soient recyclées...

Que faire de vos radiographies devenues obsolètes ? Les jeter ? Et bien non, ces radiographies sont toxiques et doivent par conséquent être collectées et recyclées !

Les radiographies argentiques sont considérées comme des déchets dangereux en raison des sels d'argent qu'elles contiennent. Les installations de traitement des ordures ménagères ne sont pas adaptées à ce type de déchet, c'est pourquoi il est nécessaire de les

Il faut 300 ans pour qu'une radiographie se dégrade, autant dire une éternité, sans parler de la pollution générée.

traiter de manière spécifique. En effet, l'argent qui est un métal lourd, risque d'être libéré dans l'environnement (pollution des eaux et des sols) si les radiographies sont jetées à la poubelle. Il faut environ 300 ans pour qu'une radiographie se dégrade, autant dire une éternité, sans parler de la pollution générée.

Certaines pharmacies acceptaient déjà de récupérer les vieilles radiographies argentiques pour les confier à une société de recyclage. Désormais vous pouvez également les déposer dans une des 15 déchetteries du SIVOM qui a signé une convention avec la société Rhône-Alpes Argent, spécialisée dans le recyclage des déchets issus de la fabrication d'images, dont les films radiographiques.



Des urnes en carton permettent de collecter les vieilles radiographies en déchetterie.

Pour récupérer l'argent qu'elles contiennent, les radiographies sont broyées, trempées dans une solution active puis électrolysées. L'argent est ensuite acheminé vers un "fondeur affineur" qui le transforme selon les besoins. Le support radiographique sert à la fabrication de P.E.T recyclable. Le recyclage d'une tonne de radiographies donne lieu à environ 10 kg d'argent... ■

Que deviennent vos vieilles radiographies ?



Stockage temporaire des films après tri et avant traitement



Traitement des films par procédé enzymatique



Films traités devenus du P.E.T recyclable



Les boues contenant de l'argent métal



Lingot d'argent brut pour analyse

RADIOGRAPHIES ARGENTIQUES

Une radiographie argentique est composée d'un support généralement en polyester, et d'une couche sensible composée d'un mélange de gélatine et de bromure d'argent. Avec l'arrivée du numérique, les radiographies argentiques se font de plus en plus rares dans les cabinets médicaux.

RADIOGRAPHIES NUMERIQUES

Les radiographies numériques ne contiennent que peu ou pas d'argent, et ne sont pas valorisées comme les films argentiques. Toutefois, pour plus de simplicité, elles sont récupérables dans les déchetteries du SIVOM, comme les argentiques.

Réduisons nos déchets !



Vous ne l'avez peut-être pas remarqué, mais nos déchets se multiplient de plus en plus et se complexifient. Nous devons apprendre à consommer autrement, à changer nos habitudes, pour jeter moins et mieux. Nous devons apprendre à « prévenir » plutôt que de nous contenter d'éliminer...

En 2011, la quantité totale de déchets* produite par les ménages de la région mulhousienne atteignait 560 kg/habitant/an ! Car nous vivons autrement, nous consommons plus et différemment, les produits que l'on nous propose sont majoritairement des articles à faible durée de vie ou jetables. Il suffit de citer quelques exemples

- de notre vie courante qui augmentent la production de déchets :
- l'achat de plats industriels dont le conditionnement favorise la praticité et la simplicité (portions individuelles ou barquettes surgelées),
 - l'utilisation de lingettes et autres produits jetables,
 - la consommation croissante d'appareils électroménagers, hi-fi et informatiques, dont la durée de vie ne cesse de diminuer,
 - le rachat d'équipements plus récents qui est

Nos poubelles débordent !

souvent privilégié par rapport à la réparation d'anciens appareils (télévisions à écran plat, appareils photo numériques, ordinateurs dernière génération...).

Tout le monde est concerné : les producteurs et les distributeurs (dans l'éco-conception des produits et leur mise en valeur dans les rayons), mais aussi les collectivités, les entreprises et consommateurs (dans les choix d'achats, d'utilisations et d'éliminations des produits et dans l'évolution de nos comportements). Nous pouvons et nous devons donc tous agir... D'autant plus qu'en matière de déchets la loi du 13 août 2009, dite « Grenelle 1 » place en 1ère priorité la prévention des déchets. La loi du 13 juillet 2010, dite « Grenelle 2 » rend obligatoire la mise en oeuvre de programmes locaux de prévention dans les collectivités en charge de la gestion des déchets au 1er janvier 2012. ■

*ordures ménagères incinérées et recyclées, autres déchets : déchets verts, encombrants, gravats...



La croissance démographique, l'évolution des modes de vie et des habitudes alimentaires ont une incidence forte sur l'augmentation de la quantité de déchets produits.

Pourquoi réduire la quantité de déchets ?

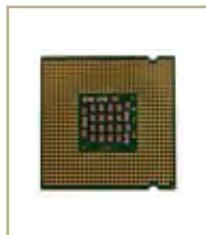
Le risque de manquer d'installations de traitement des déchets augmente et nombre de départements rencontrent des difficultés croissantes pour gérer leurs déchets. Le traitement des déchets ménagers représente un coût financier très lourd.



1,5 kg
de ressources
naturelles



75 kg
de ressources
naturelles



20 kg
de ressources
naturelles



1 500 kg
de ressources
naturelles

Quantité de ressources utilisées pour produire une brosse à dent, une puce électronique de 0,09 g, un téléphone portable, un ordinateur portable (source ADEME).

Ce coût comprend, la collecte, l'acheminement, le recyclage, l'élimination des déchets dans des centres spécialisés. L'implantation de nouveaux centres reste nécessaire pour absorber le surplus de nos déchets, mais rencontre de fortes réticences dans la population. D'autre part, réduire les déchets ménagers représente une importante source d'économies de matières premières. Les emballages, mais aussi les produits à usage unique ou les gadgets multiples que nous consommons en masse sont souvent issus du pétrole. Les minerais précieux qui se trouvent au coeur de nos appareils hi-fi ou informatiques sont autant de ressources épuisables qu'il faut gérer avec soin.

La réduction des ordures ménagères représente un enjeu clé en termes d'environnement, de santé et d'économie.

La réduction des déchets s'inscrit également dans la cohérence des politiques de l'Union Européenne... Au niveau local la réduction des déchets permet de limiter le recours à l'incinération, de maîtriser les coûts... ■



Réduire la quantité de déchets permet de limiter le recours à l'incinération.

Prévention ou réduction des déchets : de quoi s'agit-il ?

La prévention des déchets est l'ensemble des actions visant à :

- éviter ou réduire la production de déchets
- limiter la nocivité des déchets
- faciliter l'élimination, la valorisation des déchets

La prévention concerne toutes les actions en amont de la collecte des déchets. Elle permet de réduire la quantité de déchets à collecter et traiter par les collectivités locales. Elle est complémentaire de la collecte sélective. Le déchet qui coûte et qui pollue le moins, est celui qui n'est pas produit !

La réduction des ordures ménagères représente un enjeu clé en termes d'environnement, de santé et d'économie.



Qui peut agir et comment ?

Les industriels



Ils agissent en s'engageant dans des démarches d'éco-conception. Des progrès très importants ont été réalisés pour réduire les consommations de matières premières.

Exemple : le poids unitaire des pots de yaourt a été réduit de 13 % en 8 ans, ou de 10 % pour les canettes aluminium. En optimisant la découpe d'un emballage, l'industriel réduit la quantité de rebuts de fabrication et les achats de matières premières.

Les collectivités

Elles gèrent les flux de déchets des entreprises et des ménages et ont un rôle essentiel. Elles peuvent être exemplaires et encourager les usagers à l'éco-responsabilité. D'autant plus que la loi Grenelle

2 du 13 juillet 2010 a rendu obligatoire la mise en œuvre de programmes locaux de prévention des déchets ménagers à compter du 1^{er} janvier 2012.

C'est pourquoi, la m2A va signer début de l'été 2012 un "programme local de prévention des déchets" en partenariat avec le SIVOM et l'ADEME*. Un programme qui contribuera aux objectifs définis par la loi Grenelle, parmi lesquels il est prévu de "réduire la production d'ordures ménagères et assimilés de 7 % par habitant pendant les cinq prochaines années".

Il est prévu de "réduire" la production d'ordures ménagères et assimilés de 7% par habitant pendant les cinq prochaines années.

Le SIVOM, de son côté, avait déjà pris des initiatives dans ce domaine en lançant l'opération "compostage individuel" permettant ainsi à de nombreux habitants d'acquérir un composteur à un tarif préférentiel et de bénéficier de conseils avisés pour valoriser simplement les déchets organiques grâce au compostage. D'autre part, prévenir la production des déchets passe également par des actions



Sensibilisation en milieu scolaire par les animatrices du SIVOM.

de sensibilisation vers les plus jeunes : des conseils d'achats responsables sont systématiquement prodigués en milieu scolaire par les animatrices du SIVOM en plus des informations sur le tri et le recyclage.

Les consommateurs

Chaque consommateur a des droits mais également des responsabilités. Nous pouvons modifier nos choix pour contribuer à un développement durable en consommant moins et mieux. Il existe de nombreux gestes simples pour devenir éco-consommateur, produire moins de déchets et mieux gérer ceux qui restent.

Et chaque petit geste, c'est quelques kilos de déchets en moins. Par nos actes quotidiens, chacun peut contribuer à la production de déchets.

Piles et DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques)

Nous consommons chaque année en France **720 millions de piles, 30 millions d'accumulateurs** (batteries, piles rechargeables). Cela crée plus de **20 000 tonnes de déchets polluants**. Par ailleurs, de l'ordinateur au micro-ondes, en passant par la bouilloire et le téléphone portable, le volume des DEEE augmente rapidement.

Voici quelques conseils pour agir...

- réutilisons les piles en fin de vie pour les appareils peu "énergivores" (réveil matin, télécommande...)
- parmi les piles rechargeables, préférons les nickel-métalhydrure (NI-MH) sans plomb ni mercure, qui se rechargent plus de 500 fois
- choisissons les autres sources d'énergie : appareils branchés sur secteur (le kw est moins cher), solaires (lampes, calculatrices), mécaniques (pèse-personne, montre)
- faisons réparer un appareil en panne plutôt que de le renouveler systématiquement
- a-t-on vraiment besoin de plus d'une télévision ?
Du dernier modèle de téléphone portable ?



*ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Au jardin, compostons !

Les déchets organiques représentent une part importante de notre poubelle : pour réduire son volume et faire un geste pour l'environnement, pourquoi ne pas commencer par le compostage à domicile ?

Produire soi-même un amendement naturel et l'utiliser directement dans son jardin n'est pas réservé aux seuls jardiniers avertis. Pratiquement tous

les déchets organiques tels que épluchures de légumes, restes de repas, déchets de jardins et tant d'autres encore, peuvent être valorisés par compostage. Vous pouvez ainsi produire un amendement de qualité qui renforce le stock d'humus dans le sol et en améliore la fertilité, tout en réduisant la quantité d'ordures ménagères que vous jetez dans votre poubelle.



Pratiquer le compostage individuel chez soi, permet d'économiser la collecte et le traitement de ces déchets tout en allégeant nos poubelles !



Lorsque nous faisons nos courses, réfléchissons bien :

Vrac, découpe, concentrés, recharges, consignes, grands conditionnements... Les choix ne manquent pas pour acheter moins d'emballages en magasin. Ces gestes, bons pour l'environnement génèrent des économies...

- utilisons un cabas pour mettre nos courses plutôt que des sacs plastiques
- choisissons les grands conditionnements plutôt que les conditionnements individuels (gâteaux, barquettes individuelles...)
- préférons les éco-recharges, les produits réutilisables ainsi que les produits concentrés au lieu des produits avec trop d'emballages
- privilégions les produits dont l'emballage est recyclable
- optons pour des bouteilles en verre plutôt qu'en plastique
- choisissons des produits recyclés
- à choisir, mieux vaut acheter les produits de saison originaires de notre région et vendus en vrac

Et évitez les produits à usage unique ou à courte durée de vie (rasoirs jetables, vaisselle jetable, lingettes etc...)



A la maison, prenons de nouvelles habitudes :

Chez nous aussi il est possible d'agir avec des petits gestes simples du quotidien, qui, réalisés par des millions de personnes, auraient un impact loin d'être négligeable sur notre planète !

- privilégions les produits rechargeables
- utilisons des ampoules basses consommations
- utilisons des produits ménagers traditionnels plutôt que des lingettes qui génèrent 3 à 6 fois plus de déchets
- faisons réparer un appareil en panne plutôt que de le renouveler systématiquement
- préférons l'eau du robinet à l'eau en bouteille quand celle-ci est de bonne qualité. L'eau de Mulhouse et environs est proche d'une qualité "eau de source" !
- éteignons notre téléviseur au lieu de le laisser en veille

Et aussi :

- utilisons les services en ligne sur internet pour produire moins de papier (impôts, Mairie...)
- offrons des cadeaux sans déchets : tickets de cinéma, séances de massage, cours de peinture...
- donnons à des œuvres caritatives (livres, mobilier, jouets, vêtements etc...) ou emmenons-les en dépôt-vente ou en brocante...



Au bureau, faisons un effort :

Trop souvent nous gaspillons le matériel de bureau : trombones à la poubelle, papier mal utilisé... Il est pourtant possible d'adopter des gestes simples permettant de limiter la quantité de déchets générés...

- préférons les courriers électroniques, pour économiser du papier, sélectionnons les messages à imprimer
- privilégions le recto verso en imprimant
- prenons des notes sur du papier brouillon
- utilisons une tasse pour le café plutôt que des gobelets en plastique jetable
- achetons des cartouches et toners rechargeables
- optons pour des articles réutilisables et durables : des trombones au lieu d'agrafes, des stylos rechargeables, des crayons porte-mine.

Eaux pluviales

Une gestion pragmatique et raisonnée

Rues et habitations inondées, coulées de boues, milieu naturel pollué... Pour répondre à cette problématique, le SIVOM mène depuis plusieurs années une politique très active en matière de gestion des eaux pluviales, en agissant à plusieurs niveaux, tout en maîtrisant ses dépenses...

Les fortes précipitations, lors d'orages notamment, engendrent des ruissellements et coulées de boues importants. Les eaux de pluies se chargent rapidement des polluants qui jonchent le sol. Sans aménagements spécifiques, le surplus des eaux pluviales qui ne peut être canalisé par le réseau d'assainissement collectif peut engendrer des inondations et atteindre le milieu naturel. Le problème des eaux pluviales est au cœur des préoccupations du SIVOM.

Concernant les réseaux et les ouvrages annexes, le SIVOM a mis en place un programme de travaux de sécurisation des ouvrages d'assainissement, programme qui se poursuit actuellement. D'année en année, d'importants investissements sont réalisés pour protéger les usagers par rapport à une pluie décennale (hauteur de précipitation égale ou dépassée en moyenne une fois par décennie). Le programme de travaux de réaménagement des réseaux comprend des interventions sur les collecteurs et la construction de bassins d'orage en milieu urbain notamment. De même, le SIVOM a entrepris et poursuit également la réalisation de bassins de rétention des eaux de ruissellement en amont des réseaux pour préserver la population et les ouvrages des coulées de boues. A ce jour 14 bassins pouvant stocker au total près de 230 000 m³ d'eau sont en service et 9 autres sont prévus.



Boues en décantation dans un bassin de rétention à Flaxlanden.

De plus, le SIVOM organise au quotidien, la réglementation, selon les dispositions légales, pour que les eaux pluviales et de ruissellement puissent être maîtrisées au mieux. Cela passe d'abord par les plans de zonage qui déterminent les zones relevant de l'assainissement collectif ou non collectif et mettent en exergue les zones sensibles aux ruissellements et coulées de boues. C'est sur ces plans que s'appuient les services du SIVOM pour instruire les différentes demandes.

Cela passe également par le règlement d'assainissement collectif qui fixe certaines obligations et recommandations. Notamment, l'idée qui a longtemps prévalu que toutes les eaux pluviales, de ruissellement et autres, d'un producteur public ou privé devaient nécessairement et systématiquement être prises en charge par le service public, n'est plus possible ni d'un point de vue technique, ni d'un point de vue financier. Technique, car selon l'intensité de la pluie, le réseau ne sera jamais assez grand pour accueillir tous les flux ; financière, car les coûts à la charge des usagers et collectivités explosent.

Le SIVOM a donc opté pour une approche pragmatique de la gestion des eaux pluviales qui se traduit par des dispositions particu-

lières, comme le précise l'article 28 du règlement : *"le raccordement systématique des eaux pluviales au réseau public n'est pas la règle. Il appartient à tout porteur public ou privé de projets d'envisager d'abord une gestion à la parcelle des eaux pluviales produites. Si la gestion à la parcelle n'est pas satisfaisante, les eaux pluviales seront autorisées partiellement ou en totalité à être rejetées dans le réseau public"*.

Ces dispositions sont bien entendu prescrites par le service d'assainissement du SIVOM lors d'instructions de documents de droit de sol (permis de construire, certificat d'urbanisme, demande de branchement au réseau public...) et suivies concrètement sur le terrain lors des contrôles de conformité des branchements ou encore lors de l'établissement des arrêtés d'autorisation de rejet pour les eaux usées non domestiques...

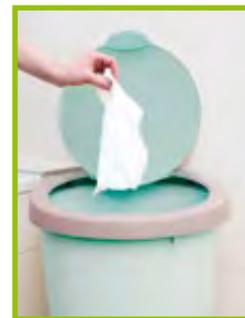
Des dispositions qui doivent également inciter les usagers à innover en matière de gestion des eaux de pluie dans l'habitat et l'aménagement urbain par la mise en place de techniques alternatives : drainage de terrains, récupération des eaux de pluie pour l'arrosage ou les sanitaires... ■



Réseau

Stop aux lingettes dans les toilettes !

Jetées dans les WC, les lingettes, comme de nombreux autres déchets causent de graves dysfonctionnements dans le réseau d'assainissement : canalisations bouchées, pompes de relèvement des eaux usées abîmées, perturbations du bon fonctionnement des stations d'épuration...



Les lingettes usagées vont à la poubelle !

A cause de ces lingettes que l'on croit biodégradables, c'est non seulement le branchement propre à chaque usager qui est menacé, mais également tout le système d'assainissement collectif. Elles endommagent les installations et finissent par mettre les pompes hors d'usage. Les eaux usées ne sont plus relevées et ne peuvent plus s'écouler dans les collecteurs. Le réseau d'assainissement est mis en charge : les eaux usées remplissent les stations de relèvement et les canalisations. Elles remontent alors dans les maisons par les toilettes ou elles s'écoulent par le trop plein dans le milieu naturel, polluant ainsi ruis-

seaux, rivières et nappes phréatiques... Sans oublier que les réparations et la remise en état des installations et des réseaux engendrent bien évidemment un coût qui finit par se répercuter sur la facture de l'usager...

Les eaux usées ne sont plus relevées et ne peuvent plus s'écouler dans les collecteurs.

Il en va de même pour les produits chimiques ou toxiques (vernis, peintures, solvants, diluants acides de batterie, produits de jardinage, de bricolage, de médicaments) qui peuvent détériorer les canalisations ou intoxiquer les agents du service d'assainissement. Egalement, les huiles et matières grasses (huile de friture, de vidange), bouchent les conduites et génèrent de mauvaises odeurs. Sans parler des objets solides,

tels que mégots, couches-culottes, serviettes hygiéniques et autres protections féminines, litières pour chat, lingettes de nettoyage... qui gênent l'écoulement des eaux usées, colmatent les collecteurs, bouchent et abîment les pompes de relèvement... Autant de gestes irrespectueux de l'environnement qui constituent pourtant une infraction au regard de la loi. En effet, l'article 6 du Règlement du service public d'assainissement collectif du SIVOM précise qu'il est, entre autres, *formellement interdit de rejeter dans le réseau d'assainissement, des corps solides, tels que débris de vaisselle, cendres, décombres, cadavres d'animaux, lingettes, tampons hygiéniques et d'une façon générale des matières pouvant obstruer les conduites*. En plus du respect des règlements, chacun a le devoir de faire preuve de civisme.... ■

Réglementation

De la PRE à la PAC

A compter du 1^{er} juillet 2012, la Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE) est supprimée et remplacée par la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)...

La réforme des contributions d'urbanisme devait entraîner la suppression de la Participation au Raccordement à l'Egout (PRE) et de ce fait impacter lourdement le budget des collectivités locales. Afin de permettre le maintien du niveau actuel des recettes et continuer à financer l'amélioration de la collecte, du transport et du traitement des eaux

La loi de Finances [...] a instauré une Participation pour Assainissement Collectif (PAC).

usées, la loi de Finances du 14 mars 2012 a instauré une Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC). Celle-ci remplace la Participation pour Raccordement à l'égout (PRE) à compter du 1^{er} juillet 2012. Au

même titre que la PRE, la PAC est une participation financière demandée pour toute nouvelle construction en zone d'assainissement collectif. Elle est due également pour tous travaux d'extension ou réaménagement d'ouvrages existants lorsque ceux-ci sont de nature à induire un supplément d'évacuation d'eaux usées. Dans ce cas, comme pour la PRE, la PAC s'applique pour tous travaux engendrant une augmentation de la "surface de plancher" et la création d'éléments sanitaires supplémentaires. Les principales nouvelles dispositions de la PAC :

- la PAC s'adresse aux producteurs d'eaux



usées domestiques et non domestiques

- la PAC concerne toutes les constructions dès lors qu'elles sont raccordables au réseau public d'assainissement (que la construction soit en place avant ou après la mise en place du réseau public d'assainissement)

Le tarif reste quant à lui identique, soit 1050 € pour une maison ou un 1^{er} logement et 525 € par logement au-delà du 1^{er} logement. ■

Entretien

Optimisation de l'exploitation des réseaux

Les réseaux d'assainissement permettent la collecte et le transport des eaux usées : leur entretien est donc indispensable pour prévenir les débordements et autres mauvaises odeurs. Si jusqu'à présent le SIVOM intervenait par obligation de moyens, c'est aujourd'hui par obligation de résultats qu'il va aborder le contrôle et la maintenance des réseaux...

Si le contrôle des réseaux d'assainissement est une obligation réglementaire (travaux neufs) c'est également un moyen d'améliorer la gestion des réseaux

L'objectif est d'optimiser l'exploitation des réseaux pour rendre un service encore meilleur aux usagers.

par une maintenance préventive adaptée. Le principe était d'intervenir sur les réseaux selon une obligation de moyens : c'est-à-dire que

Entretien des réseaux d'assainissement

(ensemble du périmètre SIVOM - 2011)

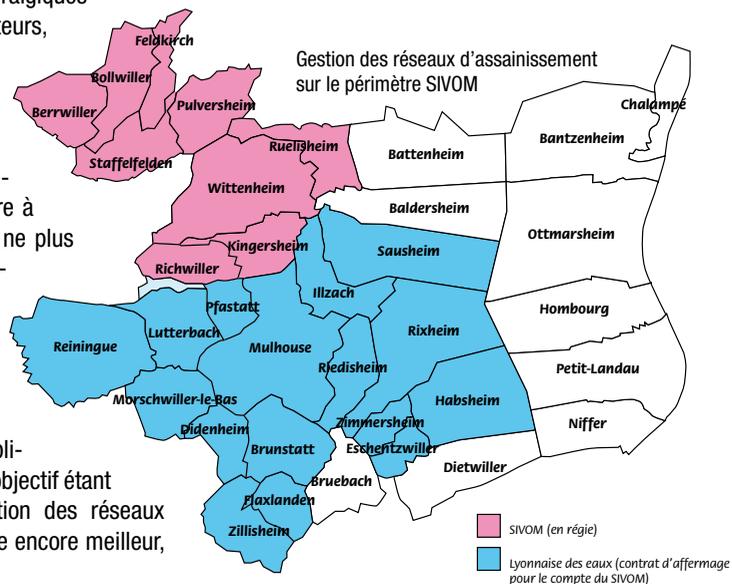
Longueur totale du réseau	1 238 112 m
Longueur curée	129 734 m
Linéaires de canalisations inspectées par caméra	38 049 m
Nombre de tabourets siphons total	31 667
Nombre de tabourets siphons curés	28 980



Travaux d'entretien sur les réseaux.

les réseaux étaient entretenus sur toute leur longueur sur un périmètre donné, que cela s'avère nécessaire ou non. Or la connaissance des réseaux et l'historique des entretiens successifs a permis de mettre en exergue certains points névralgiques au niveau des collecteurs, stations de relevage ou encore bassins d'orage. Une connaissance du terrain que le SIVOM a souhaité mettre à profit en décidant de ne plus nettoyer systématiquement tous les réseaux mais en ciblant les points susceptibles de poser des problèmes. Une approche par obligation de résultats. L'objectif étant d'optimiser l'exploitation des réseaux pour rendre un service encore meilleur, aux usagers.

Cette approche qui a d'ores et déjà fait ses preuves sur le périmètre géré par Lyonnaise des Eaux pour le compte du SIVOM, est étendue progressivement sur tout le territoire. ■



Assainissement collectif

Travaux d'envergure rue de Mulhouse à Rixheim



D'importants travaux sont en cours rue de Mulhouse à Rixheim : l'objectif est la mise en place du tout à l'égout sur un large périmètre très fréquenté...

La commune de Rixheim dispose d'un réseau d'assainissement collectif, dit également "de type unitaire". Les eaux collectées aboutissent à la station d'épuration du SIVOM, située à Sausheim, où elles sont traitées avant d'être rejetées dans le Grand Canal d'Alsace à Ottmarsheim.

La partie ouest de la rue de Mulhouse n'étant jusqu'à présent pas raccordée au réseau d'assainissement, les vingt-trois entreprises et habitations qui la bordent sont équipées d'installations d'assainissement non-collectif. Or seules trois de ces installations sont conformes et pour plusieurs autres, le manque de place ne permet pas d'envisager une mise en conformité. Pour mettre fin à ces sources de pollution potentielles, le SIVOM a décidé d'étendre le réseau existant sur ce périmètre afin de collecter les eaux usées ; les eaux pluviales étant quant à elles infiltrées dans le sol via des puits d'infiltration. Selon les estimations, ce projet permettra de collecter et de conduire à la station d'épuration les eaux usées d'environ 220 Equivalents-Habitants*.

Le projet comprend :

- la pose d'un collecteur en grès de diamètre 200 mm sur environ 660 mètres linéaires
- la pose de 23 branchements particuliers
- la mise en place d'une station de pompage suivie de 10 mètres de conduite de refoulement.

Les travaux sont réalisés en coordination avec la m2A, le Conseil Général et la Commune de Rixheim. En effet, l'extension du réseau doit tenir compte des futurs travaux d'aménagement de la voirie prévus en 2014/2015. Les travaux d'assainissement et de voirie sont difficilement réalisables de concert pour des

Les travaux ont débuté début mai 2012, pour une durée prévisionnelle de 3 mois.

raisons techniques : la pose d'un enrobé ne doit pas se faire sur un terrain fraîchement ouvert, il est suscep-

tible de s'affaisser ou du moins, il faut lui laisser le temps de bien se tasser...

Suite à une consultation d'entreprises réalisée en juillet 2011, les travaux ont été attribués à l'entreprise EUROVIA pour un total de 396 122.38 € TTC. Les travaux qui auraient dû commencer en septembre 2011, ont été reportés dans l'attente de la réouverture de la rue Wilson à la circulation, afin de ne pas perturber encore davantage le trafic des voitures et des bus.

Les travaux ont débuté début juin 2012, pour une durée prévisionnelle de 3 mois. Une fois terminés, les riverains disposeront d'un délai de deux ans pour déconnecter leurs dispositifs d'assainissement autonomes et se raccorder au nouveau réseau.

**Equivalents-Habitants : unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration. Cette unité de mesure se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour. ■*

Interventions sur les réseaux d'assainissement, les numéros utiles

Pour Brunstatt,
Didenheim,
Eschentzwiller,
Flaxlanden,
Habsheim, Illzach,
Lutterbach, Morschwiller-
le-bas, Mulhouse, Pfstatt,
Reiningue, Riedisheim,
Rixheim, Sausheim,
Zillisheim, Zimmersheim :



- Pendant les horaires
de bureau :

Lyonnaise des eaux au
 **0810 895 895**

SIVOM au

 **03 89 43 21 30**

Pour les communes
du "bassin potassique"
(Berrwiller, Bollwiller,
Ruelisheim, Kingersheim,
Pulversheim, Richwiller,
Feldkirch, Staffelfelden)

- Pendant les horaires de
bureau : SIVOM au

 **03 89 43 21 30**

Pour toutes les communes
sauf Wittenheim :

Entre 17h et 8h, samedi,
dimanche et jours fériés :

- Lyonnaise des eaux au

 **0810 895 895**

Pour Wittenheim :

7 jours sur 7, 24h sur 24
c'est la permanence mairie
qu'il faut appeler en cas
de problème sur le réseau
d'assainissement au

 **03 89 52 85 10**

Grand
jeu

Sivom
RÉGION MULHOUSIENNE

40 places
de cinéma
à gagner !

Lisez V&B et répondez aux questions ci-dessous, les bonnes réponses participeront au tirage au sort du 5 septembre 2012 qui déterminera les 40 gagnants d'une place de cinéma.

QUIZZ

RÉDUCTION DES DÉCHETS

1. Quand je fais mes courses, j'utilise:

- un sac en plastique
- un cabas réutilisable

2. A la maison, je bois :

- de l'eau minérale en bouteille
- de l'eau du robinet

3. Au supermarché, j'achète :

- le fromage à la coupe
- les fromages en portions individuelles

4. Pour mes appareils, je préfère :

- les piles classiques
- les piles rechargeables

5. Mes déchets de jardin:

- je les jette avec mes ordures ménagères
- je les composte

6. Quand j'achète des pâtes, je choisis :

- un paquet d' 1 kg
- deux paquets de 500g

7. Pour mes fruits et légumes :

- je privilégie le vrac
- je les achète déjà conditionnés

8. J'ai de nombreux vêtements que je ne porte plus, encore en bon état:

- je les jette, ils encombrant mon armoire
- j'en fais bénéficier les autres, notamment en les donnant à une association caritative

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. :

Email :

Coupon à envoyer à : SIVOM de la région Mulhousienne "jeu Vert & Bleu" 25, avenue Kennedy - BP 2287 - 68068 Mulhouse cedex

Extrait du Règlement : Jeu gratuit sans obligation d'achat ouvert du 1^{er} juin au 31 août 2012 aux personnes majeures résidant dans une des communes du périmètre du SIVOM de la région Mulhousienne - Dotation : 40 places de cinéma KINEPOLIS, d'une valeur unitaire de 6,60 Euros - Tirage au sort le 5 septembre 2012 - Règlement déposé chez Me Philippe STEHLE, Huissier de Justice à Mulhouse - Participation : limitée à 1 par foyer, en répondant exactement à 3 questions sur un bulletin à retourner par courrier à l'adresse du jeu. Bulletins et règlement disponibles gratuitement sur simple demande à l'adresse SIVOM Jeu "Vert et Bleu", 25 Avenue du Président Kennedy, BP 2287, 68068 Mulhouse Cedex. Timbre remboursé sur demande au tarif lent en vigueur.